

que je mentionnais: *Le Soleil*, *La Presse*, le *Montreal Star*, *The Gazette*, le *Toronto Star*, le *Globe and Mail*, le *Vancouver Sun* ou *Le Patriote* du Manitoba.

Monsieur l'Orateur, nous allons appuyer l'amendement des conservateurs visant à déferer le bill à un comité pour en permettre une étude plus poussée, mais non pas parce que nous sommes bien entichés des conservateurs. Non et non. Nous savons que si les conservateurs étaient assis à la place du ministre des Postes, non seulement ils ne feraient pas mieux que le ministre, mais ils feraient exactement la même chose. Ce sont deux partis pareils. Mettons-les dans une poche, brassons-la, et le premier qui en sortira sera en tous points identique à celui qui restera au fond. (*Applaudissements*)

[Traduction]

L'hon. W. G. Dinsdale (Brandon-Souris): Monsieur l'Orateur, mes brèves remarques d'aujourd'hui se rattacheront directement à la motion dont la Chambre est saisie, motion présentée par l'opposition officielle, portant que le bill n° C 116 ne soit pas lu maintenant pour la deuxième fois, mais que le fond en soit déferé au comité permanent en vue d'un plus ample examen. Mon opinion là-dessus n'en est que raffermie après ce qui s'est passé durant nos délibérations aujourd'hui. Je comptais prendre la parole hier soir, mais le débat a pris une nouvelle tournure; aussi suis-je très heureux de pouvoir parler maintenant, après ce qui s'est passé au début de la séance. Ainsi, à la sollicitation qui lui était faite de remplacer le débat actuel par l'étude d'une question qui me paraît, comme député de l'Ouest canadien, autrement importante, la question urgente de l'agriculture, le leader du gouvernement à la Chambre a corroboré par sa réponse mon opinion première, que le gouvernement actuel, du premier ministre (M. Trudeau) jusqu'au dernier député ministériel, n'est pas du tout au courant des exigences prioritaires du pays.

Étant donné les excellents précédents établis à la Chambre ces dernières années, absolument rien ne nous empêcherait d'examiner au comité cette question si complexe. C'est un fait reconnu que la question des modifications à la loi sur les postes, présentées par le ministre, est un sujet ardu, qui pourrait être confié provisoirement au comité responsable de la chose, pour que nous puissions traiter de la question beaucoup plus urgente des lois agricoles, en suspens depuis l'ouverture de la session. Nous pourrions étudier cette question avec diligence au comité, où il nous serait loisible de la traiter plus intelligemment du projet de loi sur la poste et, entre-temps, aborder un autre sujet de discussion plus important dans l'ordre des priorités. Nous revien-

drons ensuite à la Chambre et le débat se déroulerait plus promptement, j'en suis sûr. Au lieu de quoi, le leader du gouvernement à la Chambre, à qui incombe la responsabilité de guider les travaux de la Chambre au jour le jour, s'est servi de la menace classique qu'on a trop souvent brandie sous les gouvernements libéraux: «Vous aurez la législation agricole dès que vous aurez adopté la mesure sur les postes». Monsieur l'Orateur, je ne le répéterai jamais assez, c'est là une conception erronée de la notion de priorités doublée d'un véritable abus et j'ai l'intention de limiter uniquement mes remarques à la motion, avant que la Chambre ait reçu à nouveau la confirmation de ce qui s'est déjà passé ici aujourd'hui.

Or, le ministre a fait hier un long exposé d'où il ressortait comme ministre comptable à la Chambre de l'administration des Postes, il avait examiné la question d'un point de vue très restreint. Il m'a semblé, en écoutant ses remarques, qu'il représentait davantage la voix du conseil d'administration que la *vox populi*. Je n'étais pas à la Chambre au moment du débat initial sur la résolution. J'étais alors aux Nations Unies. Toutefois, en revoyant le débat, il m'a semblé qu'à l'époque, le ministre avait déjà mis le même accent sur la question; son attitude était axée sur les régions urbaines. A présent, le ministre a fait partiellement machine arrière, et il admet qu'il y a des problèmes de communication particuliers dans les parties les plus éloignées du pays, surtout dans les régions rurales. Il ne s'est pourtant pas encore attaqué à ce que je considère, à l'instar des membres de notre parti à la Chambre, comme la question fondamentale, à savoir quels sont le but et les fonctions d'un service aussi important pour le pays que celui des Postes?

• (3.40 p.m.)

Il ressort indiscutablement de déclarations dans les journaux et des paroles du ministre lui-même, qu'il y a eu du mécontentement au sein de la réunion secrète du parti libéral.

Le député de Hillsborough (M. Macquarrie) a indiqué dans son excellent discours d'hier que le comité des 35 s'est constitué pour approcher le ministre au sujet de cette importante question. Le ministre est évidemment sympathique aux recommandations, car il a tenu compte de certaines instances du comité des 35. Combien plus important, monsieur l'Orateur, que le sujet soit porté devant un comité beaucoup plus considérable que celui des 35, et qu'il soit déferé au comité constitué de députés choisis parmi tous les membres de la Chambre, pour qu'ils puissent exposer au ministre des Postes les opinions des diverses régions du pays, le détourner de son point de